



**Commission permanente de Contrôle linguistique**  
**rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES**

---

Bruxelles, le 12 octobre 2021

[...]

[...]

**Objet :** plainte concernant des parcmètres.

Monsieur le bourgmestre,

En sa séance du 8 octobre 2021, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte relative au fait que l’affichage des parcmètres est par défaut en français alors que, pour le néerlandais, il faut activer le choix.

Dans votre lettre du 28 septembre 2021, vous avez répondu ce qui suit : (traduction)

« Nous tenons à insister sur le fait que nous respectons strictement les dispositions de l’article 18 des lois sur l’emploi des langues en matière administrative, qui prévoit ce qui suit :

« Art. 18. Les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale rédigent en français et en néerlandais les avis, les communications et les formulaires destinés au public. »

Les parcmètres sont dotés d’un bouton avec des petits drapeaux qui peut être actionné pour sélectionner la langue.

Il y a donc une parfaite égalité entre les langues proposées de sorte que l’utilisateur peut disposer des informations dans la langue de son choix.

Les dispositions de l’article 18 sont donc bien entièrement respectées. »

\*  
\* \*

Woluwe-Saint-Lambert est un service local situé dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale au sens des des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal le 18 juillet 1966 (LLC).

Conformément à l'article 18, LLC, les services locaux établis sur le territoire de la région bilingue de Bruxelles-Capitale rédigent exclusivement en français et en néerlandais les avis, les communications et les formulaires destinés au public.

Le choix de langue proposé par le biais du bouton portant les petits drapeaux permet d'assurer l'égalité entre le français et le néerlandais.

La plainte est considérée comme étant recevable mais non fondée.

Copie de la présente est envoyée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE